



## RÈGLEMENT COMMUNAL

### UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE

### LA SCIERIE À MAULES

---

#### **1. Principe**

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions auxquelles les locaux, propriétés de la commune de Sâles, peuvent être loués.

Cette salle peut être louée pour des réunions, assemblées, anniversaires, mariages, apéritifs, fêtes de famille, exposition. Elle est mise à disposition, en priorité, aux habitants et sociétés de la commune.

La capacité d'accueil de la salle est de 100 personnes assises.

#### **2. Tarifs de location**

Les tarifs de location sont les suivants :

- indigènes (privés et sociétés) → CHF 200.—/jour
- externes (privés et sociétés) → CHF 350.—/jour

Le paiement de la location se règle à l'administration communale en espèces ou par versement, en échange du contrat de location signé.

Un éventuel dépôt de garantie peut être demandé, sur décision du Conseil communal, et sera restitué après qu'un contrôle et un inventaire aient été effectués par le responsable de la salle, sous réserve d'éventuels dégâts.

Ces tarifs peuvent être revus en tout temps par le Conseil communal.

#### **3. Réservation**

Les réservations sont faites auprès de l'administration communale. Le Conseil communal statue sur les demandes d'utilisation.

En cas de dédite survenant moins d'une semaine avant le jour de location, un montant correspondant au 50% de la location ne sera pas remboursé.

#### **4. Utilisation**

Un état des lieux est effectué avant et après toute utilisation. Les clés sont remises à cette occasion et sur présentation du contrat.

#### **5. Ordre et tranquillité**

L'organisateur est responsable du maintien de l'ordre et prend toutes les mesures nécessaires pour que la manifestation, ainsi que l'utilisation du container à verre n'incommodent pas le voisinage : dès 23 heures du dimanche au jeudi; dès 24 heures le vendredi et le samedi.

En cas d'organisation d'une manifestation publique ou d'une manifestation spéciale pouvant incommoder le voisinage, l'organisateur est seul responsable d'être en possession des assurances et des autorisations nécessaires.

Toute infraction à la tranquillité est punissable, conformément à la loi sur la justice.

## 6. Responsabilité

La salle communale de la scierie ne peut pas être louée à des personnes mineures. La commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol durant la location de la salle.

## 7. Matériel à disposition

La salle communale est équipée en vaisselle pour 100 personnes, un four, un vitrocéram, deux frigos, un congélateur bahut et un lave-vaisselle. Le matériel de nettoyage est mis à disposition.

Un inventaire du matériel est joint au présent contrat en annexe 2. Tout matériel endommagé ou perdu sera facturé au locataire.

## 8. Parcage

Le locataire veille à ce que le parcage des véhicules se fasse correctement sur les endroits prévus à cet effet. Ceux-ci ne doivent pas gêner la circulation et ne doivent pas empiéter sur les propriétés du voisinage.

## 9. Restitution

La salle et ses abords devront être remis propres au plus tard à 8h00 le lendemain matin au responsable. En cas de remise de la salle dans un état jugé insatisfaisant, les frais encourus seront facturés au locataire.

Les poubelles devront être évacuées par le locataire. Les huiles et le compost ne doivent pas être évacués dans les toilettes ou les éviers.

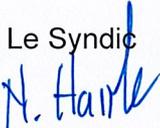
Tous les dégâts ou perte de matériel devront être signalés à l'Administration communale par le responsable de la salle. Le locataire s'engage à en supporter les frais.

## 10. Divers

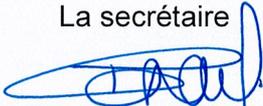
Le Conseil communal est habilité à statuer sur les cas non prévus dans le présent règlement.

Le présent règlement et ses annexes ont été adoptés par le Conseil communal en séance du 6 juin 2011 et sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2011. Ils ont été modifiés lors de la séance du 12 septembre 2022, avec effet au 13 septembre de la même année.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic  
  
Nicolas Hassler



La secrétaire  
  
Prescilia Genoud

Annexe 1 – Inventaire du matériel

# ANNEXE 1

## Inventaire du matériel

Quantité	Descriptif	Taille	Prix à l'unité
101	Verres à vin	-	CHF 3.—
150	Verres à eau	-	CHF 2.—
102	Tasses à café et thé	-	CHF 4.—
30	Verres à digestif	-	CHF 2.—
4	Pots en inox	1.3 l	CHF 27.—
4	Pichets transparents	1.5 l	CHF 14.—
108	Assiettes plates	-	CHF 5.—
108	Assiettes creuses	-	CHF 5.—
214	Assiettes à salade ou dessert	-	CHF 4.—
1	Saladier percé	-	CHF 3.—
4	Saladiers	-	CHF 8.—
2	Pinces en inox	-	CHF 10.—
3	Services à salade	-	CHF 4.—
108	Fourchettes	-	CHF 2.—
108	Couteaux	-	CHF 4.—
108	Cuillères à soupe	-	CHF 2.—
120	Cuillères à café ou dessert	-	CHF 2.—
1	Cuillère à glace	-	CHF 10.—
3	Couteaux de cuisine	8 cm	CHF 4.—
3	Couteaux de cuisine dentés	8 cm	CHF 4.—
1	Couteau de cuisine	22 cm	CHF 31.—
1	Couteau de cuisine	28 cm	CHF 43.—
1	Couteau à pain	-	CHF 32.—
1	Planche à pain en bois	-	CHF 35.—
1	Planche à découper	30 x 20 mm	CHF 20.—
1	Planche à découper avec rainure	32.5 x 26.5 mm	CHF 33.—
1	Planche à découper	53 x 32.5	CHF 50.—
4	Cuillères pour le service	-	CHF 9.—
3	Petite passoire	-	CHF 1.—
1	Louche diamètre	8 cm	CHF 14.—
1	Louche diamètre	10 cm	CHF 19.—
2	Spatules à remuer	30 cm	CHF 6.—
2	Spatules à remuer	40 cm	CHF 9.—
1	Spatule souple	-	CHF 9.—
1	Fouet	-	CHF 16.—
1	Tire-bouchon avec levier	-	CHF 9.—
1	Décapsuleur	-	CHF 8.—
1	Ouvre-boîte	-	CHF 19.—
1	Eplucheur	-	CHF 3.—
2	Ciseaux	-	CHF 3.—
4	Salières	-	CHF 2.—
4	Poivriers 18 cm	-	CHF 31.—
1	Paire de moufles pour le four	-	CHF 18.—
2	Plateaux de service	32.5 x 53	CHF 26.—
2	Plateaux de service	32.5 x 26.5	CHF 16.—
1	Marmite haute	diamètre 28 cm 17 litres	CHF 118.—
1	Couvercle	diamètre 28 cm	25.—
1	Casserole avec anses	diamètre 24 cm 6,5 litres	CHF 73.—
1	Couvercle	diamètre 24 cm	CHF 20.—
1	Casserole à queue	diamètre 20 cm 3 litres	CHF 57.—
1	Couvercle	diamètre 20 cm	CHF 19.—
1	Poêle antiadhésif	diamètre 28 cm	CHF 33.—
2	Spatules pour poêle	-	CHF 3.—
1	Bouilloire	-	CHF 30.—
2	Sous-plats	-	CHF 3.—

